

Mon correspondant a raison : il se place vis-à-vis la tâche considérable qui reste à accomplir, et je n'ai pas tout à fait tort : j'envisageais le travail accompli et plus spécialement, la lutte menée contre les débits de boisson. Mais, s'il est vrai que nous voici à livrer les derniers combats contre la buvette, il n'en est pas moins très juste de remarquer que la tempérance est loin d'avoir établi partout, et parfaitement, son règne bienfaisant.

*Le temps des fêtes* en apporte au moins observateur des exemples probants.

Je sais telle paroisse où la presque totalité des gens s'est abstenue, cette année, comme d'ailleurs, depuis plusieurs autres, de tout usage de boissons alcooliques. Néanmoins, j'y ai vu de mes yeux des groupes de jeunes gens se passer à la ronde, le soir, aux coins sombres des rues peu fréquentées, le flacon de « gin », abandonné par les vieux. Qui l'a vendu ? Il y en a cinquante qui le savent dans la localité ; mais il ne s'en trouve pas un qui ait le courage de dénoncer le vendeur hypocrite lequel continue, contre le vœu de tous, à empoisonner ceux qui sont l'avenir de la race.

Respect humain, préjugé, crainte des représailles, manque de sens chrétien et patriotique, difficulté d'atteindre le but à cause des complications de l'administration publique, et de l'application imparfaite des lois : voilà tout autant de raisons qui gardent là cette école d'alcoolisme et d'ivrognerie... et voilà, cher correspondant, pourquoi vous n'avez pas tort de dire que le travail de tempérance ne fait que commencer.

On m'a raconté ceci, qui ne vous surprendra point et qui prouve que votre idée vaut qu'on la note.

Il y avait, quelque part, certain vendeur de boisson qui, pour cacher son commerce illicite, avait recours aux moyens les plus incroyables. Je n'en indique qu'un : ce misérable pratiquait la communion fréquente !

Un jour, cependant il lui arriva des nouvelles mauvaises de chez le percepteur du revenu. Il paya, la somme étant minime, comparée à ses bénéfices clandestins. Une seconde fois, la pénalité étant plutôt un tendre avertissement qu'une correction destinée à guérir, il voulut bien verser son obole dans la caisse de l'officier gouvernemental. Quand celui-ci, vu une troisième plainte et surtout les paroles sévères d'un curé qui n'a pas froid aux yeux et n'a pas peur des fonctionnaires publics, imposa une amende considérable, l'électeur libre se réveilla chez le vendeur enchaîné : il vit son député qui, étant de la « loyale opposition de sa Majesté » et donc impuissant, le renvoya à un ministre prépotent d'icelle, lequel ministre conseilla de payer les frais d'huissier et de s'en tenir là, en dépit des réclamations possibles.